



Affichage conseil
050324 docx

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 1

« Commande Publique »

SOUS-DOMAINE : 1.6

« actes relatifs à la
maîtrise d'œuvre »

OBJET : Maîtrise d'œuvre
Aménagement d'un
lotissement

Le nombre de
conseillers

Municipaux en service
est de : 11

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :
31/05/2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05/06/2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2024

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

PAR DELEGATION M.EDI Christophe BRUNEL
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE

(signature) Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2024
Prénom NOM
011-211101753-20240604-DE 2024_014-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2024/14

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 04 juin 2024 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire.

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Frédéric DAUVIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Myriam MECHRAOUI, Sabrina MAHIEU

Secrétaire : Armelle DE RIVOYRE,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a fait dernièrement l'acquisition des parcelles cadastrées Section D n°72 et 606, d'une contenance totale de 8 800 m², auprès des consorts Raynaud / Pauzié dans le but d'y créer un lotissement et une maison partagée.

Il présente au conseil municipal un devis de SELARL VALORIS Géomètre-Expert pour l'étude de faisabilité, et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement de 8 lots.
Le montant HT des honoraires s'élèverait à 20 000€.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

Approuve le devis présenté de SELARL VALORIS Géomètre-Expert

Confie l'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement à SELARL VALORIS Géomètre Expert,

Autorise le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à ce dossier.

ADOpte À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 04 juin 2024

Le secrétaire de Séance



Le Maire d'ISSEL
Henri POISSON